

REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS AVEC CHAUFFEUR

Article 1 : Mise à disposition

La Mairie de Saint Romain de Jalionas s'engage à mettre à la disposition d'une partie de sa population un minibus avec chauffeur pour effectuer des trajets. La mise à disposition de ce minibus avec chauffeur est soumise à des conditions.

Article 2 : Bénéficiaires

La mise à disposition du minibus avec chauffeur concerne globalement la population âgée jalioromaine, souffrant d'un handicap ou ne disposant pas d'une aide familiale à portée immédiate. La Mairie est seule décisionnaire, elle dispose du pouvoir d'appréciation quant aux demandes de réservation.

Article 3 : Réservation

Une fiche d'inscription mensuelle vous sera remise en fin de mois pour le mois suivant. Une confirmation vous sera adressée pour validation.

Pour les demandes occasionnelles du minibus, elles doivent avoir lieu au plus tard le vendredi 12h00 pour la semaine suivante. Toute demande de réservation hors délai sera refusée et ce peu importe le motif. Tout retard ou absence sans justificatif valable sera dû. Les utilisateurs peuvent annuler leur réservation sans frais jusqu'à une heure avant leur rendez-vous.

Article 4 : Secteur global

Le minibus intervient globalement dans un secteur allant de Bourgoin-Jallieu à Meyzieu. La Mairie est seule décisionnaire, elle a tout pouvoir d'appréciation quant au secteur. Toute demande hors secteur sera refusée et ce peu importe le motif.

Article 5 : Secteur précis

Certaines destinations sont sujettes à un jour précis.

- Mardi : Tignieu (zone du centre Leclerc et de la boucherie André)
- Mercredi matin : Crémieu
- Vendredi : Tignieu (zone du Lidl, Grand Frais, Picard, Gamm Vert)

Article 6 : Vacances scolaires

En période de vacances scolaire, le service Mini-Bus ne fonctionne pas.

Article 7 : Tarification

L'utilisation du minibus est soumise à tarification:

- Trajet intra-muros : 1 euro.
- Trajet extra-muros : en fonction du kilométrage.
 - Moins de 10 km : 3 euros,
 - Plus de 10 km : 7 euros

Le kilométrage comprend le trajet retour, même à vide.

Néanmoins un second trajet sera facturé quand le chauffeur sera contraint de faire 2 allers-retours

Exemple : dépôt le matin pour retour en après-midi.

La facturation est établie chaque trimestre. Un reçu vous sera envoyé avec la facture suivante.

Article 7 : Engagement des utilisateurs

Les utilisateurs s'engagent à être au lieu de rendez-vous à l'heure, à faire preuve de civisme, à payer la facture dans les meilleurs délais.

Article 8 : Urgence

La Mairie de Saint Romain de Jalionas se réserve le droit d'annuler les réservations à n'importe quel moment en cas d'urgence.

Nom, prénom et signature de l'utilisateur